



Tefana Matini Hoe Faatere / Sweat Makers

Conditions d'accès aux entraînements - Collège NDA

SAISON 2020-2021

1. Les cours sont accessibles à tous dès 14 ans (dérogations possibles), sous réserve de ne pas présenter de contre-indication à la pratique de l'aviron (fournir un Certificat médical), et d'acceptation des présentes conditions. Pour les pratiquants Handisport, une évaluation préalable est nécessaire pour garantir la possibilité de suivre les cours.
2. L'accès au cours est soumis à la détention d'une licence FFAviron ou FPAviron valide pour la saison en cours (comprise dans les frais d'abonnement).
3. Les pratiquants s'engagent à respecter et appliquer les consignes données par l'encadrement en toutes circonstances, lesquelles prévalent sur les présentes conditions.
4. Les pratiquants peuvent utiliser les parkings attenants au collège et au cimetière, avec consigne expresse de ne pas stationner plus haut que le cimetière. Le collège, l'encadrement ou l'association ne sauraient être tenus pour responsables de quelconques problèmes liés à l'utilisation des parkings. Ces recommandations s'appliquent également aux deux roues, qui ne peuvent en aucun cas être stationnés dans l'enceinte du collège. L'accès aux entraînements se fait exclusivement par le portail n°2, situé juste avant les arrêts de bus et donnant sur le plateau sportif. Les pratiquants ne sont pas autorisés à utiliser les autres lieux du collège que le plateau sportif et locaux / équipements attenants (vestiaires, bancs / casiers situés sur le plateau), ainsi que les sanitaires filles.
5. En aucun cas les pratiquants ne sont autorisés à pénétrer dans le Collège pendant les heures de fréquentation par les élèves.
6. Les pratiquants s'engagent à adopter un comportement adapté à la pratique sportive en groupe et respectueux des autres pratiquants, de l'encadrement et du matériel. Il est demandé à chaque pratiquant de systématiquement nettoyer le rameur utilisé à la fin de l'entraînement (matériel de nettoyage fourni).
7. Les pratiquants peuvent venir accompagnés de leurs enfants, mais ils doivent en assumer l'entière surveillance et responsabilité, et s'assurer qu'ils respectent l'intégralité des présentes conditions.
8. La responsabilité civile d'un pratiquant peut être engagée en cas de casse de matériel ou problème consécutif à un comportement ou usage inadapté du matériel et des locaux, ou à un comportement inadapté vis-à-vis d'une tierce personne.
9. Lors son inscription, un pratiquant choisit un créneau de pratique fixe pour les mardis et jeudis, OU Mercredis et vendredis. Notez que selon les contraintes liées à la fréquentation, à l'usage des locaux par le collège ou la paroisse, au calendrier des fédérations d'aviron, ces créneaux peuvent être modifiés ponctuellement ou durablement.
10. Les frais d'abonnement mensuels sont indivisibles et doivent être versés avant le 10 de chaque mois. Ils sont fixés chaque saison et rappelés dans les fiches d'adhésion, qui exposent aussi les modalités de versement.
11. Une interruption de cotisation d'un mois complet maximum par saison sportive est acceptée pour permettre aux pratiquants de conserver leur place sur les créneaux. Au-delà, la conservation de la place n'est plus garantie si nous avons de la demande sur le créneau en question.
12. Les pratiquants s'engagent à prévenir le plus tôt possible par écrit l'encadrement¹ de toute absence occasionnelle ou prolongée (jours fériés, vacances, maladie, blessure, etc...). Cet engagement permet à l'encadrement d'arranger les pratiquants qui ont des contraintes ponctuelles et qui voudraient changer de créneau occasionnellement, et d'anticiper le maintien des cours sur les périodes de faible affluence en regroupant les effectifs, ou de libérer des places lorsque les cours ont une liste d'attente.
13. Une interruption de votre fréquentation peut être prononcée sans délais par l'encadrement en cas de manquement au respect d'une des présentes conditions. Aucun remboursement des frais d'abonnement ne sera pratiqué.
14. A chaque saison, l'attribution d'un créneau est donnée en priorité aux pratiquants qui n'interrompent pas leur fréquentation à ce même créneau.

¹ sms/courriel aux coaches responsables des creneaux